



LES FAMILLES PAUVRES DONNENT DE LA VOIX

L'association Lutttes Solidarités Travail (LST) regroupe des familles en situation de grande pauvreté. Nombre d'entre elles ont déjà eu affaire aux services de l'aide et de la protection de la jeunesse. Voici leurs revendications.

Les mesures d'aide sociale sont inefficaces et coûteuses en moyens et en argent pour la société, en désespérance pour la famille,

- si elles aboutissent au placement des enfants ;
- si elles ne tiennent pas compte de la situation de la famille dans son ensemble ;
- si elles s'imposent de l'extérieur, sans écoute, dans le déni des ressources propres de la famille, de son point de vue et de ses recherches de solutions.

Les familles en situation de grande pauvreté dont le mouvement LST se fait le porte-parole revendiquent donc :

- le droit d'être reçus dignement par les services d'aide à la jeunesse, et d'en être écoutés respectueusement : « *L'accueil réservé aux parents pauvres par les services SAJ et SPJ est trop souvent désastreux, dénonce Cécile Parent. Ces services sont en outre parfois très difficiles à joindre, et cela se retourne contre les familles. Nous avons recueilli le témoignage de parents qui s'étaient rendus au rendez-vous fixé par le SPJ à l'heure dite, mais qui avaient trouvé porte close parce que la sonnette était en panne. Dans le rapport du SPJ, il est écrit que ces parents ne sont pas venus au rendez-vous, et cela a bien entendu été interprété comme un défaut de coopération de leur part !* »

- le droit d'élever elles-mêmes leurs enfants : « *Nous en sommes capables. Même si parfois nous avons besoin d'un soutien, d'un engagement adéquat des travailleurs sociaux dans la lutte contre la pauvreté.* »

- le droit de faire valoir leur point de vue : « *Nous sommes les seuls à pouvoir parler de notre point de vue. Si d'autres s'en chargent, nous sommes à nouveau dépossédés. Nous sommes les seuls à être réellement "en première ligne". Les institutions et les services d'aide trop souvent désignés pour parler de nous à notre place ... ne sont pas à notre place !* »

- le droit d'être associés aux décisions qui touchent à leur famille : « *Nous demandons que les services sociaux soient à nos côtés dans notre combat. Nous demandons un dialogue entre ceux qui vivent la pauvreté, parfois depuis leur enfance, et ceux qui ont en main les clés, les atouts, le pouvoir.* »

- l'inscription de la lutte contre la pauvreté au cœur de l'agenda politique : « *Nous demandons que les pouvoirs publics fassent une priorité de la lutte contre ce qui produit la pauvreté.*

Qu'ils s'y engagent avec nous. En agissant. Pas seulement dans leurs discours ! »

⇒ Parent. Et cette mise à mal du lien, elle affectera l'enfant durant sa vie entière. Et cette souffrance sera également portée par les générations suivantes. »

« *Que les familles soient précaires ou "bien comme il faut", la question de la gestion de l'autorité dans les familles est la plus prégnante, observe Bernad De Vos, délégué général aux droits de l'enfant. Parfois, un placement s'impose, mais alors il devrait être le plus court possible. Et surtout, il doit toujours s'accompagner d'un accompagnement des familles. Ce n'est que trop rarement le cas. Or on ne règle pas le problème par la mise au frigo du jeune.* »

L'inférieure répétition

Tous les professionnels de l'aide à la jeunesse le disent : lorsque la justice ouvre un dossier pour une famille, l'engrenage se met en route, dont il sera très difficile de se dégager. La répétition sera le plus souvent transgénérationnelle. « *En tant que juge, il m'est arrivé plus d'une fois de suivre un bébé jusqu'à l'âge adulte, durant dix-huit ans donc, avant de m'occuper de ses propres*

UN AVOCAT EN

« **Quand une famille précarisée met le doigt dans l'engrenage de l'Aide à la jeunesse, on ne la lâche plus !** » Le coup de gueule d'un avocat spécialisé dans l'Aide à la jeunesse.

Isabelle Philippon (CSCE)

Les statistiques en disent long : les enfants pris en charge par les services de l'aide à la jeunesse sont le plus souvent issus de familles précaires. Le lien de cause à effet est donc évident : la précarité augmente le risque de négligence, de mauvais traitements à l'égard des enfants. Et le raccourci s'impose : les pauvres sont de mauvais parents. Une étiquette battue en brèche par tous ceux – tels le mouvement d'éducation permanente LST, Vie féminine, ATD Quart-Monde, etc. – qui, au quotidien, soutiennent ces familles en situation précaire. Un avocat – il préfère garder l'anonymat – qui épaula, au quotidien, des mineurs ayant affaire à la justice de la jeunesse, abonde en ce sens : « *Les familles qui ont besoin d'aide se trouvent souvent en situation socioéconomique précaire, c'est une évidence. Mais c'est la précarité vécue par les parents qui les empêchent de donner tout ce qu'ils voudraient à leurs enfants ; ce n'est pas qu'ils soient de "mauvais" parents.* »

Vous avez dit « aide » ...

Et l'aide dont les parents ont besoin se mue souvent en arme que l'on retourne contre eux : « *J'observe que*

enfants, vingt ans plus tard. De génération en génération, les mêmes carences affectives, sociales, intellectuelles, ont tendance à se répéter », constate cette magistrate.

Et la même option – le placement des enfants – sera prise par les services d'Aide à la jeunesse. « Pour la plupart d'entre nous, c'était déjà notre histoire, témoignent des familles pauvres sur le site de LST. Enfants, nous avons connu la pauvreté, et ce placement qui cassait les liens. Certains d'entre nous ne connaissent pas leur famille, n'ont jamais vu ou revu leurs parents, n'osent chercher leurs frères et sœurs. Quand un lien se rétablit, il est fragile et ça fait peur. Dans nos mémoires et dans nos cœurs, les services d'aide sont de hauts lieux de souffrance et de mépris. Quand l'intervention sociale divise la famille, c'est toujours un échec. Nous en sommes les meilleurs témoins. » □

(1) Risques de pauvreté en Belgique en 2020, statistiques publiées le 15 juin 2021 par Statbel, l'office belge de statistique - <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

(2) https://www.mouvement-lst.org/theme_famille.html

COLÈRE

lorsque les parents mettent le doigt dans le collimateur, on ne les lâche plus : dès qu'ils rentrent dans le radar de l'aide à la jeunesse, ils n'en sortent plus. Alors oui, parfois les enfants sont réellement en danger – il peut y avoir de la violence, de l'inceste, etc. dans ces familles-là, comme dans les familles bourgeoises -, et il faut alors les retirer de leur milieu familial. Mais souvent, c'est la pauvreté qui justifie le placement des enfants, et cela n'est pas normal. »

Anormales aussi, les attentes de la société vis-à-vis de ces familles pauvres, souvent irréalisables, inaccessibles : « Pour éviter le placement d'un enfant ou, plus dur encore, pour le récupérer après un placement, les parents doivent véritablement montrer patte blanche, à tous les niveaux. On attend d'eux d'être exemplaires, alors qu'on n'attend pas cela des familles "normales". Ces parents-là doivent en faire plus que les autres, car la pauvreté les stigmatisait en tant que parents, mais aussi comme citoyens. Et ça, ça me met en colère ! »

A la violence sociale génératrice de pauvreté s'ajoute donc la violence institutionnelle : « Les institutions de l'aide à la jeunesse fondent sur les pauvres comme un rapace sur sa proie. Et au plus la proie se débat, au moins elle a de chances de s'en sortir. »

... et « partenariat » ?

Le bien-être de l'enfant et de sa famille passe au contraire par un partenariat entre les institutions, le mineur et ses parents, rappelle l'avocat. Mais il est difficile, pour les parents précarisés, de vivre l'intervention



des institutions comme une collaboration, et non dans un mouvement de confrontation et d'affrontement. Une part du rejet incombe certes aux familles, dont la méfiance est parfois injustifiée. Mais les institutions portent aussi une bonne part de responsabilité : « Il faudrait partir du principe que tout le monde est dans le même bateau, et qu'il va arriver à bon port, parce que tout le monde va ramer dans la même direction et en rythme. Si les institutions partaient de ce principe, ils se mettraient davantage à la place des ménages qu'ils aident, et feraient "avec eux" plutôt que "contre eux" ou "malgré eux". Mais cela suppose de l'empathie, du temps, des compétences, des moyens... »

Des moyens et du temps ? C'est précisément ce qui fait le plus défaut à l'administration de l'aide à la jeunesse. Quant à l'empathie et aux compétences, elles existent mais, faute de moyens et de temps, ne trouvent que trop rarement à se déployer... □

Trop souvent, c'est la pauvreté qui « justifie » le placement des enfants en institution. Un drame dont la responsabilité est collective.

FABIENNE DENONCIN

« Les institutions de l'aide à la jeunesse fondent sur les pauvres comme un rapace sur sa proie »